



## impossibilite payer amende

Par **Iankev**, le **05/11/2011** à **12:15**

bonjour,  
mon fils agé de 19 ans viens de recevoir une amende pénal de 400 euros. Sur le document il est indiqué que l'enquête de police dit qu'il a les moyens financiers alors qu'il est en lycée et sans aucun revenu ni argent de coté. Est aux parents de payer chose que l'on ne veut pas faire et sinon qu'elles sont les démarches à faire.  
Merci

Par **Domil**, le **05/11/2011** à **13:26**

Ce n'est pas aux parents de payer une amende pénale.  
Ou alors vous faites votre role de parent, vous lui sucez l'argent de poche, son abonnement portable et avec les économies faites vous payez l'amende